

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 340

présenté par
M. Benoit

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« suivantes »

les mots :

« et départements suivants ».

II. – En conséquence, substituer aux alinéas 5 à 17 l’alinéa suivant :

Nouvelles régions	Départements
Alsace et Lorraine	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.
Aquitaine et Limousin	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Auvergne et Rhône-Alpes	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ain, Ardèche, Drome, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.
Bourgogne et Franche-Comté	Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Haute Saône, Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d’Or, Yonne.
Bretagne	Côte-d’Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique
Centre et Poitou-Charentes	Eure-et-Loir, Loiret, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne.
Champagne-Ardenne et Picardie	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Somme, Aisne, Oise.
Île-de-France	Paris, Hauts de Seine, Essonne, Yvelines, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d’Oise.
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Ariège, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées
Nord-Pas-de-Calais	Nord, Pas-de-Calais,
Basse-Normandie et Haute-Normandie	Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne.
Pays-de-la-Loire	Sarthe, Mayenne, Vendée, Maine-et-Loire.
Provence-Alpes-Côte d’Azur	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de modifier la carte des régions proposée à l’article 1 et de mettre en œuvre la réunification de la Bretagne historique, en rattachant la Loire-Atlantique, département situé dans les Pays de la Loire, à la région Bretagne.

Le regroupement de ces cinq départements rendrait plus lisible l’espace entre Paris et le littoral atlantique et engendrerait des économies substantielles de gestion et de communication

institutionnelle, du fait du fort sentiment d'appartenance de ses habitants et de la notoriété des régions historiques.

Plus puissantes et plus homogènes, ces régions pourraient mieux défendre leurs intérêts au niveau français et européen. Leur coopération sur de grands projets s'en trouverait également simplifiée par la réduction du nombre des partenaires.